



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine de prévention

Question écrite n° 87391

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur la situation préoccupante des services de médecine préventive dans la fonction publique territoriale. Il lui cite le cas du département de la Haute-Vienne où le centre de gestion doit assurer en principe la surveillance médicale d'environ 5 000 agents avec le concours de deux médecins du travail. Or, actuellement, l'un des postes n'est pas pourvu et, quant à l'autre médecin, il est en arrêt de travail pour plusieurs mois. Cette situation est révélatrice d'une pénurie de médecins du travail, car peu d'étudiants choisissent cette spécialité qui est dévalorisée d'où un nombre de médecins formés chaque année très en deçà des besoins des collectivités. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les projets de son ministère afin de rendre plus attractive la médecine du travail. La situation actuelle est en effet délicate et exige des solutions urgentes car elle est à la fois dommageable pour la santé des employés territoriaux et pour les employeurs dont la responsabilité pourrait être mise en cause en cas de maladie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87391

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Fonction publique (II)

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9597

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)